

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02392

Numéro SIREN : 753 406 180

Nom ou dénomination : QUALISPHERE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 14839

Comptes Annuels

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

EURL QUALISPHERE

4 Bis chemin de Substantion
34170 CASTELNAU LE LEZ

Siret : 75340618000020

Certifié conforme à l'original



AUGEFI BASSIN DE THAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER

34110 FRONTIGNAN

Tél. 04.67.18.62.01

Fax. 04.67.26.69.15

Courriel. secretariat@augefi.fr

Web. www.augefi.fr

 **Sommaire**

Compte de Résultat	1
Bilan	2
1. Annexes	4
Règles et méthodes comptables	5
Notes sur le bilan	7

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Production vendue [biens et services]	1 093 669,53	1 039 296,59
Subventions d'exploitation	4 000,00	
Autres produits	869,06	1 081,70
Total I	1 098 538,59	1 040 378,29
dont à l'exportation	160 106,00	122 410,49
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises		174,25
Autres charges externes	314 600,63	303 879,49
Impôts, taxes et versements assimilés	17 406,16	7 880,45
Rémunérations du personnel	596 960,03	564 000,38
Charges sociales	63 043,07	72 482,56
Dotations aux amortissements	15 325,73	10 553,65
Autres charges	566,55	4 585,58
Total II	1 007 902,17	963 556,36
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	90 636,42	76 821,93
Charges financières (IV)	424,60	141,53
Produits exceptionnels (1) (V)	4 000,00	
Charges exceptionnelles (VI)	4 000,00	
Impôts sur les bénéfices (VII)	31 219,00	18 771,00
BENEFICE ou PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII) (2)	58 992,82	57 909,40

Bilan

ACTIF	Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2020	31/12/2019
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 000		4 000	4 000
Immobilisations corporelles	141 078	56 981	84 097	34 615
Immobilisations financières (1)	5 250		5 250	9 250
Total I	150 328	56 981	93 347	47 865
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				10 000
Créances (2) :				
clients et comptes rattachés	260 404		260 404	173 541
autres (3)	6 162		6 162	1 304
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	292 671		292 671	320 882
Caisse				
Total II	559 237		559 237	505 727
Charges constatées d'avance	11 761		11 761	723
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total III	11 761		11 761	723
TOTAL GENERAL (I + II + III)	721 326	56 981	664 345	554 314
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital	10 000	10 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
réserve légale	1 000	1 000
réserves réglementées		
autres (4)	276 582	218 672
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	58 993	57 909
Provisions réglementées et autres éléments		
Total I	346 574	287 582
Provisions (II)		
Dettes :		
Emprunts et dettes assimilées (5)	81 788	117 101
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés (5)	31 038	16 112
Autres (3) (5)	204 945	133 520
Total III	317 771	266 733
Produits constatés d'avance (IV) (5)		
TOTAL GENERAL	664 345	554 314
(3) Dont comptes courants d'associés	15 093	84 926
(4) Dont réserves statutaires		

Bilan

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
(5) Dont à plus de 5 ans		
(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	9 067	266 733
(5) Dont à moins d'un an	308 704	

Comptes Annuels

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexes

SARL AUGEFI BASSIN DE THAU

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL QUALISPHERE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 664 345 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 58 993 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 000			4 000
Immobilisations incorporelles	4 000			4 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	32 404	57 810		90 214
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 866	6 999		50 864
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	76 270	64 808		141 078
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 250		4 000	5 250
Immobilisations financières	9 250		4 000	5 250
ACTIF IMMOBILISE	89 520	64 808	4 000	150 328

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		64 808		64 808
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		64 808		64 808
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			4 000	4 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			4 000	4 000

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 909	9 351		19 259
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 746	5 975		37 721
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	41 655	15 326		56 981
ACTIF IMMOBILISE	41 655	15 326		56 981

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 283 577 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 250		5 250
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	260 404	260 404	
Autres	6 162	6 162	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 761	11 761	
Total	283 577	278 327	5 250
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

	Montant

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 317 771 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine			9 067	
- à plus de 1 an à l'origine	66 695	57 629		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 038	31 038		
Dettes fiscales et sociales	201 097	201 097		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 941	18 941		
Produits constatés d'avance				
Total	317 771	308 704	9 067	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-34 520			
(**) Dont envers les associés	15 093			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	4 699
Personnel - autres charges à payer	68 956
Charges sociales s/congés à payer	1 973
Etat - autres charges à payer	7 693
Charges à payer	1 140
PROVISION CAP FORMATION PROFES	998
Total	85 459

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 349		
Charges constatées d'avance	9 412		
Total	11 761		

QUALISPHERE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 4 bis chemin de substansion

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

753 406 180 RCS MONTPELLIER

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-huit juin, à dix heures ,

Jérémy CICERO associé unique de la société QUALISPHERE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Etat et solde du compte-courant d'associé,
- Ratification de la rémunération nette du gérant,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. Il donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 58 992.82 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 58 992.82 € |
| - Une somme de | 58 992.82 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
26 JUIN 2021
ARRIVÉE COURRIER

JC

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

Après avoir pris connaissance de l'état des comptes courants (extrait GRAND LIVRE), l'associé approuve l'ensemble des mouvements (débit et crédit) et le solde de son compte courant :

- Monsieur Jérémy CICERO pour la somme de : 15 092,68 euros.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique prend acte de ce que Monsieur Jérémy CICERO a perçu une rémunération nette d'un montant de 332 020.74 €, au titre de son mandat de gérant, au cours de l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations (obligatoires et/ou facultatives) s'élève à 53 923 euros.

SIXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique

